

# Conditions de vente/location & mise en place



L'enregistrement de la commande sera validé après vérification de la faisabilité par la société Griffes DÉCO, et confirmé par le versement de 30% d'arrhes (encaissé à la réservation) accompagné d'un chèque de caution dont le montant vous sera indiqué par Griffes DÉCO (restitué après vérification des articles restitués). Pour les clients désireux de récupérer leur caution, merci de joindre **une enveloppe timbrée à vos coordonnées**, auquel cas, le chèque sera détruit. L'acceptation par les deux parties représente un engagement pour la date indiquée, les formes et les couleurs et les quantités.

## ● **Règlement du solde :**

- Chèque à l'ordre de **Chrystelle ROSIAK sté Griffes DÉCO**
- Pour une location de matériel : le solde est à régler au plus tard le jour de l'enlèvement du matériel.
- Décoration de l'évènement par nos soins avec livraison du matériel : le solde est à régler au plus tard le jour de l'évènement. En cas de non respect de ce délai, une pénalité de 10% du montant du devis vous sera facturée.

## ● **Enlèvement et retour de la marchandise :**

Le matériel est à retirer 20 rue de provence à Saulxures les Nancy à partir du jeudi sur rendez-vous et à restituer à partir du dimanche matin et au plus tard le lundi avant 12h00 suivant la date de l'évènement et sur rendez-vous. En cas de non restitution du matériel dans les délais mentionnés ci-dessus, une pénalité de 10% du montant de la commande peut vous être facturée et débitée de la caution.

## ● **Utilisation, détérioration, non restitution :**

Le locataire assume la garde du matériel loué sous son entière et seule responsabilité. Il souscrit à ses frais un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité durant la garde du matériel loué. L'endommagement ou la perte du matériel fera l'objet d'une facturation forfaitaire de plein droit et sans formalité préalable. Le matériel manquant, cassé ou abîmé (déchirure, brûlure, tache indélébile...) sera facturé au tarif de remplacement en vigueur.

### ♥ **Spécificité relative à la location des housses de chaise / flots :**

Toute housse restituée tachée (considérée comme non réutilisable après 2 passages en pressing), et/ou déchirée, trouée, (hors élastique des pieds ou usure liée à un usage normal) et/ou manquante, sera facturée à concurrence de 7€ pièce (modèle lycra avec encoches), 10€ pièce (lycra modèle jupe), 10€ pièce (housses coton) et 15€ pièce (modèle prestige, qualité chintz)

Les housses sont destinées à un usage intérieur. (Les taches d'herbe, de goudron, de feutre/colorants et stylo sont indélébiles).

Les flots de chaises doivent être rendus pliés. Si le pliage n'est pas effectué, une pénalité de 35€ sera facturée.

**Important !** les flots sont destinés à la décoration des chaises, il est strictement interdit de faire des nœuds, de les utiliser pour la décoration des buffets ou des véhicules, etc. Chaque flot détérioré, déformé, couture arrachée ou manquant sera facturé 2.50€.

### ♥ **Spécificité relative aux vases et verrerie, etc. :**

Tout article doit être rendu propre (sans bonbons, fil de pêche, ruban, etc.) dans leurs cartons d'origine. Tout carton d'origine manquant destiné au stockage des vases, ou abîmé ne permettant plus le stockage, sera facturé au **prix du vase** car la verrerie est intransportable sans son emballage d'origine !

● **Responsabilités, obligation de moyen, limites et conséquence:** Notre prestation s'entend hors mise en place des tables et des chaises, c'est-à-dire que les **chaises doivent être dépilées et les tables dépliées**. Pour toute installation de mobilier non prévue dans le cahier des charges (mise en place, rangement de tables ou chaises), une facturation forfaitaire de 5€ par table et 1€ par chaise vous sera demandée et/ou prélevée via la caution. En cas de livraison du matériel par un prestataire externe, les tables et les chaises doivent être livrées avant l'heure de mise en place définie au préalable : le non respect de cette règle peut entraîner des pénalités de 45 euros par heure de retard de livraison.

● **Annulation de commande pour le devis location et/ou mise en place :**

A plus de 90 jours de la date de l'évènement, les frais d'annulation s'élèvent à 30% du montant de la réservation. L'acompte reste donc acquis.

Entre 90 et 31 jours, les frais s'élèvent à 80 % ,

Entre 30 et 0 jours de l'évènement, les frais s'élèvent à 100%,

et ce, quelque soit le motif et seront prélevés sur votre chèque de caution.

Pour la marchandise en achat, aucune reprise ne peut être effectuée après acceptation du devis.

● **Reconfirmation des quantités :** Votre commande en location est modifiable jusque 30 jours avant la date de l'évènement. Pour la marchandise en achat, aucune modification ne peut être effectuée en cas de baisse des quantités.

● **Responsabilité et obligations respectives :**

Griffe DECO s'engage à respecter le cahier des charges définis d'un commun accord avec son client et validé par les deux parties. Griffe DECO ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par des éléments de décoration appartenant au client et dont la liste ne figure pas sur le cahier des charges ou de toute négligence de ce dernier. Lorsque Griffe DECO fait appel à un prestataire externe, tout manquement contractuel, retard, erreur de commande, malfaçon ou vice caché, imputable à ce tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. Cependant Griffe DECO mettra tout en œuvre pour trouver une solution et vous satisfaire.

● **Cas de force majeure :** nous vous informons qu'en cas de force majeure nous empêchant la livraison ou l'installation de la décoration (grève, blocages routiers, épidémie, intempéries,...), nous ne pourrions être tenu pour responsable et aucun dédommagement ne pourra être réclamé.

● **Validation :**

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de ventes. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces conditions générales.

**Date de l'évènement :**

**Nom et prénom du client :**

**Montant de la caution :**

Signature précédée de la mention « bon pour accord » :

Fait à....., le .....2020